

Campez Couvert

by gritchen



*Fiche d'information
et conseil*

CAMPEZ COUVERT

Votre objectif :

Vous souhaitez vous couvrir en cas d'imprévus qui vous obligeraient à annuler le séjour en hôtellerie de plein air que vous avez prévu et aussi en cas d'imprévus qui pourraient intervenir pendant votre séjour ?

QUE FAUT-IL SAVOIR SUR L'ASSURANCE CAMPEZ COUVERT ?

Cette assurance est proposée en complément d'une réservation pour une séjour en hôtellerie de plein air et a pour but de protéger le réservataire avant le début du séjour : s'il est obligé d'annuler son séjour ou en cas d'arrivée tardive, pendant le séjour : en cas de d'interruption, de panne de véhicule, frais de soins vétérinaires, assistance rapatriement et après le séjour : en cas de retenue de la caution suite à des dommages accidentels ou en cas d'oubli d'objet personnel sur le lieu du séjour.

QUE PREND EN CHARGE L'ASSURANCE CAMPEZ COUVERT ?

→ Les motifs d'annulation couverts :

Le contrat vous couvre dans de multiples situations qui vous obligent à annuler votre séjour :



VIE
PERSO



VIE
PRO



SANTÉ



VÉHICULE
OU DOMICILE
SINISTRÉ

→ Les garanties proposées :

FRAIS D'ANNULATION



Remboursement des sommes conservées par l'établissement selon ses conditions générales de vente, lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre séjour avant le départ (à l'aller)



ARRIVÉE TARDIVE

Remboursement au prorata temporis de la période non utilisée par suite de prise de possession tardive de plus de 24h de votre réservation en raison de l'un des événements énumérés dans la garantie annulation.



FRAIS D'INTERRUPTION

Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis y compris les éventuels frais de nettoyage de la location, en cas de retour prématuré suite aux événements détaillés au contrat d'assurance.

Le présent document est un résumé non contractuel des garanties. L'Assureur n'étant engagé que par les termes du contrat d'assurance, vous trouverez l'intégralité du contrat dans la notice jointe à la présente fiche.



VEHICULE DE REMPLACEMENT

Remboursement des frais de location d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente pour une durée maximale de 3 jours consécutifs en cas d'immobilisation de votre véhicule suite à une panne, un accident matériel ou un vol, au cours du séjour.



FRAIS DE SOINS VETERINAIRES CHIENS CHATS

Remboursement des frais de soins de votre chien ou chat pendant votre séjour lorsque votre animal, participant au séjour est malade ou est blessé suite à un accident.



OUBLI D'UN OBJET PERSONNEL DANS LA LOCATION

Remboursement, sur présentation de facture originale, des frais d'envoi de l'objet oublié depuis le lieu de la location jusqu'au domicile.



PROTECTION CAUTION

Remboursement de tout ou partie de la caution prévue par le contrat de location et effectivement retenue par le loueur en cas de dommages accidentels affectant les Biens loués (y compris le mobilier et les aménagements immobiliers situés à l'intérieur du Bien loué) pendant le Séjour

ASSISTANCE



Assistance, rapatriement, remboursement frais médicaux consécutifs à un problème de santé pendant votre séjour

*La description exhaustive de l'étendue des garanties de l'assurance "CAMPEZ COUVERT",
les plafonds de garantie, les franchises et les exclusions figure dans la notice
d'information ci-jointe*

➔ Notre conseil :

Au vu de votre objectif rappelé ci-avant, nous vous proposons de souscrire à l'offre CAMPEZ COUVERT créée spécifiquement pour les séjours en hôtellerie de plein air et pour vous couvrir en cas d'imprévus qui viennent remettre en cause votre voyage.

Pour que la garantie Annulation soit valide, l'assurance doit être souscrite simultanément à la réservation du séjour ou avant le commencement du barème de frais d'annulation.



Le présent document est un résumé non contractuel des garanties. L'Assureur n'étant engagé que par les termes du contrat d'assurance, vous trouverez l'intégralité du contrat dans la notice jointe à la présente fiche.

QUEL EST LE DELAI DE DECLARATION EN CAS D'ÉVENEMENT GARANTI ?

Lorsque les garanties Assurances sont en jeu, l'assuré doit impérativement : Aviser par écrit **Gritchen Affinity** de tout sinistre de nature à entraîner une prise en charge **dans les 10 jours ouvrés**.

COMMENT DECLARER UN SINISTRE ?

WWW

Pour une gestion moderne et rapide de vos sinistres annulation, interruption, arrivée tardive, véhicule de remplacement, frais de soins vétérinaires, protection caution ou objets oubliés

Connectez-vous sur le site :

www.declare.fr

Vous pouvez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier.



Pour une gestion traditionnelle de vos sinistres annulation, interruption, arrivée tardive, véhicule de remplacement, frais de soins vétérinaires ou objets oubliés

Par mail : sinistres@campez-couvert.com

BESOIN D'ASSISTANCE ?

Contactez-nous, 7j/7 et 24h/24 par téléphone ou par mail

Pour cela :

Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleures conditions, pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :

- › Le numéro de votre contrat,
- › Vos nom et prénom,
- › L'adresse de votre domicile,
- › Le pays, la ville ou la localité dans laquelle vous vous trouvez au moment de l'appel,
- › Préciser l'adresse exacte (n°, rue, hôtel éventuellement, etc.),
- › Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre,
- › La nature de votre problème.

Lors du premier appel, un numéro de dossier d'assistance vous sera communiqué. Le rappeler systématiquement, lors de toutes relations ultérieures avec notre Service Assistance

QUI SOMMES NOUS ?

Gritchen Affinity - Spécialiste de l'assurance sport et loisirs

SAS au capital social de 10.260 euros, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 529 150 542, dont le siège social est sis au 27 rue Charles Durand - 18000 Bourges. Société de Courtage d'Assurances soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et n° d'immatriculation à l'ORIAS : 11061317 dans la catégorie Courtier d'assurance (www.orias.fr).

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances.

Courtier indépendant, Gritchen Affinity exerce son activité sans obligation d'exclusivité en application de l'article L521-2 II b du code des assurances. En qualité d'intermédiaire en assurance, notre rémunération s'effectue sur la base d'une commission payée par l'assureur et de frais de courtage supportés directement par le souscripteur.

L'offre CAMPEZ COUVERT est une offre négociée auprès de SOLUCIA SERVICE & PROTECTION JURIDIQUES.

VOS DONNÉES PERSONNELLES

Gritchen Affinity s'engage, en tant que responsable de traitement ou quand nous intervenons en tant que sous-traitant au sens du RGPD à :

- Traiter vos données de manière licite loyale et transparente
- Collecter uniquement les informations utiles au traitement de votre demande
- Les collecter pour des finalités déterminées, explicites et légitimes
- Veiller à l'exactitude de vos données et si nécessaire à leur mise à jour
- Les conserver uniquement pour la durée nécessaire au regard de la finalité poursuivie, recommandée par la Cnil ou imposée par la loi
- Garantir une sécurité appropriée à l'aide de mesures techniques et organisationnelles adaptées"

Nous utilisons les données personnelles que vous nous avez transmises (y compris par l'intermédiaire de votre établissement de réservation) dans le cadre de notre métier de courtier en assurance pour la passation, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance et pour la gestion commerciale de nos clients. Elles sont également utilisées dans le cadre de nos obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude.

Nous vous informons sur l'exercice de vos droits : vous pouvez demander l'accès à vos données à caractère personnel, leur rectification, effacement ou une limitation de leur traitement. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement ainsi que du droit à la portabilité de vos données.

Pour toute précision, vous pouvez contacter notre DPO : **Service Conformité - Gritchen - 27 rue Charles Durand - 18000 Bourges** ou par mail : conformite@gritchen.fr. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de vous adresser à la CNIL.

Retrouvez l'information intégrale sur le traitement de vos données personnelles [ici](#)

Nous vous informons également de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire sur : <https://conso.bloctel.fr>

RECLAMATION ET MEDIATION

En cas de difficulté, contactez dans un premier temps votre interlocuteur habituel. Dans le cas où vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez formuler une réclamation, en écrivant à : **GRITCHEN AFFINITY – Service réclamations clients – 27 rue Charles Durand 18000 Bourges** ou par email : reclamations@gritchen.fr ou en vous connectant sur declare.fr

Notre service réclamations s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la réclamation pour en accuser réception, sauf si nous sommes en mesure de vous apporter une réponse dans ce délai.
- Deux mois entre la date d'envoi de la réclamation et la date de notre réponse.

Si, en raison de la complexité de la situation, nous n'étions pas en mesure de respecter ce délai de deux mois, nous nous engageons à vous en avvertir.

Si après avoir épuisé les voies de recours auprès de nos services, un désaccord persiste entre nous, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'assurance à l'adresse suivante : **La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09**

Votre demande sera étudiée conformément à la Charte de la médiation consultable à l'adresse : <http://www.mediation-assurance.org/>

Si vous souscrivez le contrat en qualité de consommateur, vous pouvez aussi recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>